

COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No. 03 /2021 :

Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie une première fois en date du 25.01.2021 avec Madame la Municipale Rölli ainsi que Monsieur Grossenbacher, ingénieur, que nous remercions pour leurs présence et explications données, et une deuxième fois en commision le 28.01.2021 pour délibérer sur le préavis susmentionné et rédiger le rapport.

Commentaires généraux

Après étude du préavis, nous constatons que cette nouvelle étape consiste à faire environ 12 forages de manière à définir l'implantation et les diamètres des différents puits de captages et d'infiltrations projetés, sous contrôle d'un géologue.

Ces forages seront en dehors de la zone protégée du Bois de Chêne.

D'autre part, la concession du Montant est échue et son renouvellement est lié à ce projet global estimé à environ 3'600'000 chf (pour le SIDEMO), qui nous garantira une alimentation en eau pour nos communes.

Propositions d'amendements

Aucun.

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 03/2021 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation tel que proposer.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le

28.01.2021.

M.Frédéric GUILLOUD

M.François BAMGARTNER

M.Eric JAQUET

M.Ivané OHANESSIAN

M.Benoît ZBINDEN